



PREFET DE LA VIENNE

Va → BÉNAUD
ETIENNE ?

PREFECTURE
DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES
Bureau de l'Utilité Publique
et des Procédures Environnementales
Affaire suivie par : Sylvie DUPONT
Téléphone: 05 49 55 71 24
Télécopie: 05 49 52 22 21
Mail : sylvie.dupont@vienne.gouv.fr

La Préfète de la Vienne
à
Monsieur le Directeur
de la société BONILAIT-PROTEINES
bp 80002
86361 CHASSENEUIL DU POITOU cédex

Poitiers, le 9 février 2015

OBJET : modification du plan de surveillance des quotas CO₂

REF : votre courrier du 30 janvier 2015

Par courrier cité en référence, vous m'avez transmis une mise à jour du plan de surveillance des quotas CO₂ suite au transfert de l'exploitation de la chaudière biomasse à EDF OPTIMAL SOLUTIONS le 12 novembre 2014.

De l'examen de votre nouveau plan de surveillance référencé « Plan de surveillance – BONILAIT PROTEINES – MP P3 Inst_COM_fr_120213 V4 06-01-2015-.xls » par les services de la DREAL, il ressort que celui-ci est conforme au règlement européen n° 601/2012 du 21 juin 2012.

Aussi, je vous informe que votre plan de surveillance est accepté.

Je vous rappelle toutefois qu'une déclaration de réduction significative de capacité devra être réalisée au plus tard le 31 décembre 2015 afin d'être prise en compte pour diminuer votre allocation de quotas gratuits à compter de 2016.

Pour la Préfète et par délégation,
Le Chef de Bureau,

Ingrid MEMÉTEAU

Copie transmise pour information à :

DREAL – Service Risques Technologiques
et Naturels – Division Risques Chroniques
Santé Environnement

DDPP - Unité Environnement
Inspection des Installations Classées